votre nouvelle intercommunalité

décembre 2017 / janvier 2018 - édition spéciale journal de l'intercommunalité

Journal adressé aux 21 583 habitants des 13 communes de la Communauté de Communes : Albias, Bioule, Bruniquel, Genebrières, Léojac-Bellegarde, Monclar-de-Quercy, Montricoux, Nègrepelisse, Puygaillard-de-Quercy, St-Etienne-de-Tulmont, La Salvetat-Belmontet, Vaïssac, Verlhac-Tescou

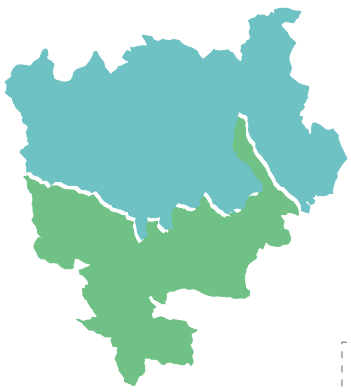

FUSION

vers une dynamique pour le Quercy Vert - Aveyron

> l'intercommunalité au quotidien

Nicolas Dupont, Agent technique stations traitement eaux usées

Séverine Dumaine et Olivier Lalande, Chargés d'accueil Maison de l'intercommunalité

Mathieu Théotec, Directeur centre de loisirs

Véronique Gisquet, Agent Portage de repas

Florian Poteau et Claude Azan, rippeurs

Sandy Chappert, Responsable RAM

édito

L'année 2017 aura été une année de défis pour notre toute nouvelle Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron.

> Le défi, tout d'abord, de faire face à une fusion, imposée par la réforme territoriale, qui a mis fin aux anciennes Communautés de Communes du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron, auxquelles chaque élu de ces territoires étaient profondément attachés. Un nouvel équilibre a dû être trouvé, à 13 communes, au sein d'un conseil communautaire renouvelé à 32 membres. Lors de son installation, en janvier 2017, les conseillers m'ont exprimé leur confiance en me faisant l'honneur de me confier la présidence de cette nouvelle communauté ;

> Le défi, par la suite, de construire, tout au long de l'année qui vient de s'écouler, des bases solides pour notre nouvelle Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron. Fiscalité uniformisée, harmonisation des compétences, prise de nouvelles compétences... nombreuses ont été les actions à mettre en oeuvre, parmi lesquelles certaines restent encore à réaliser.

Face à ces enjeux, nous avons souhaité vous en exposer la complexité, pour vous associer à la construction de la nouvelle intercommunalité, mais également pour vous rappeler notre priorité : maintenir les services qui vous sont proposés et vous y assurer l'égalité d'accès.

A travers ce numéro spécial du Journal de l'Intercommunalité, je suis fier de vous présenter notre nouvelle Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron, dont le profil et les richesses sont les garants d'un avenir prometteur.

Bonne lecture et à très bientôt,

Maurice Correcher,
Président de la Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron

SOMMAIRE

Le nouveau territoire *p. 2-3*
Fiche d'identité et cartographie

Organisation *p. 4-5*
De nouvelles instances communautaires

Finances communautaires *p. 6-9*
Fiscalité, budget, enjeux, investissements

Compétences de la nouvelle intercommunalité *p.10-11*

Actualités *p.12*

Le nouveau territoire
Fiche d'identité

QUERCY VERT AVEYRON

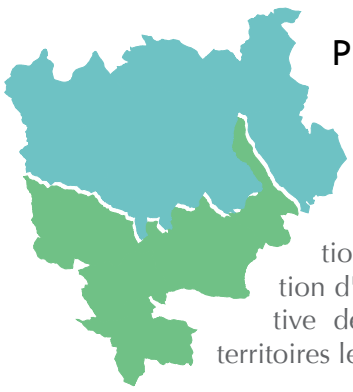

POURQUOI CETTE FUSION ?

La réforme territoriale, apportée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, impose aux communes d'intégrer des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comportant une population d'au moins 15 000 habitants. Cette nouvelle impérative demeure assortie d'une adaptation en faveur des territoires les moins peuplés.

L'ancienne Communauté de Communes du Quercy Vert, dotée d'une population d'un peu plus de 5 000 habitants, se situait donc en dessous du seuil exigé sans pouvoir prétendre aux adaptations prévues pour les territoires les moins peuplés. Sur la base de ce constat, et en prenant en compte des critères de cohérence spaciale (bassin de vie, unité urbaine, schéma de cohérence territoriale, etc.) et de solidarités financière et territoriale (appartenance au même Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Midi Quercy), le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) datant du 16 octobre 2015, a proposé la fusion des Communautés de Communes du Quercy Vert et des Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

Les communes disposaient alors d'un délai de 72 jours pour délibérer en faveur ou non de ce projet de fusion. Malgré plusieurs délibérations défavorables des conseils municipaux des communes membres des deux intercommunalités, les conditions de majorité n'ont pas été réunies pour s'opposer à sa mise en oeuvre. Le SDCI a été rendu applicable par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2016.

Dès cette date, les élus et les services des deux Communautés de Communes se sont rencontrés pour élaborer ensemble l'identité de la nouvelle entité à travers la réalisation de plusieurs ateliers pédagogiques, de réunions de travail et de comités de pilotage.

L'arrêté préfectoral du 9 septembre 2016 a acté définitivement la fusion des deux intercommunalités au 1er janvier 2017. Communauté de Communes du Quercy Vert et Communauté de Communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron sont ainsi devenues la nouvelle Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron.

13 communes

Albias, Bioule, Bruniquel, Genebrières, Léojac-Bellegarde, Monclar-de-Quercy, Montricoux, Nègrepelisse, Puygaillard-de-Quercy, St-Etienne-de-Tulmont, La Salvetat-Belmontet, Vaïssac, Verlhac-Tescou

336, 97 km²

Chiffres INSEE 2017 Population 2014

21 583 habitants en 2017

la 4ième intercommunalité de Tarn-et-Garonne en terme de poids démographique

QUELLE IDENTITÉ POUR LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

QUERCY VERT AVEYRON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une nouvelle appellation choisie par les élus :

Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron

Une nouvelle identité visuelle avec la création d'un nouveau logotype

Un siège social

situé à Nègrepelisse dans les locaux préexistants de l'ancienne intercommunalité des Terrasses et Vallée de l'Aveyron et identifiés par le label Maison de Services au Public (MSAP)

Maison de services au public

Le nouveau territoire

Cartographie

QUERCY VERT AVEYRON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

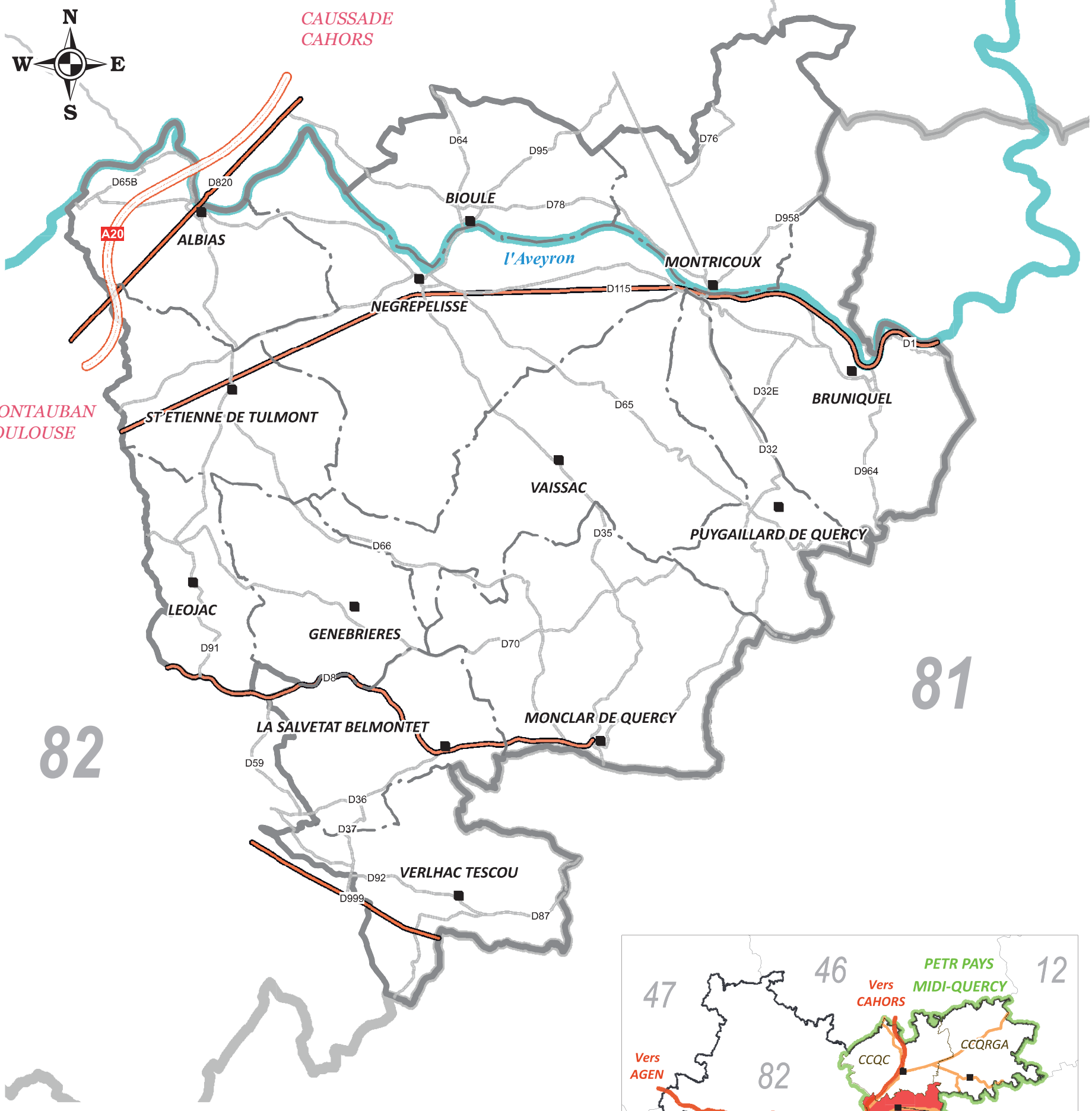

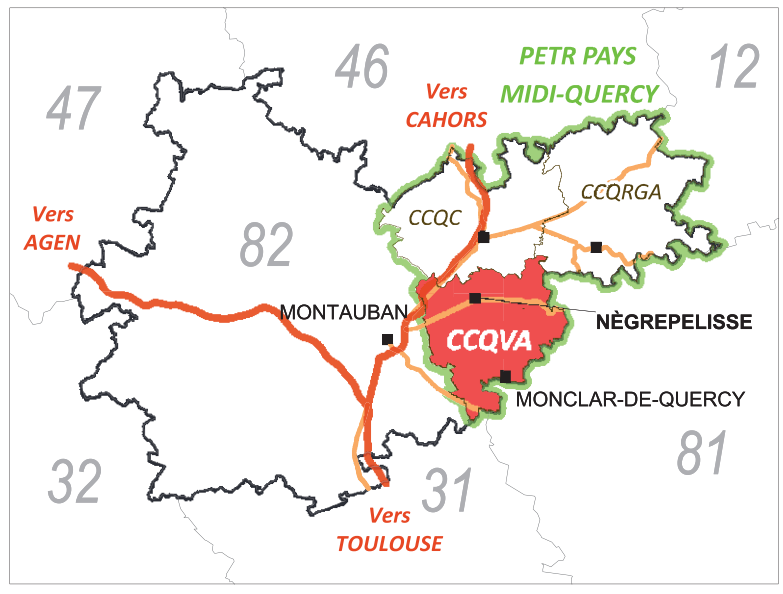

0 3 6

kilomètres

Sources : ©IGN - BD TOPO®, 2010 / DGI - Cadastre®, 2016

Organisation
Un nouveau conseil communautaire

L A G O U V E R N A N C E

CRÉER UN NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite à l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2016 actant la fusion de la Communauté de Communes du Quercy Vert et de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron au 1er janvier 2017, les conseils communautaires des deux structures étaient tenus de déterminer avant le 15 décembre 2016, la constitution du conseil communautaire de la nouvelle entité.

Ce nouveau conseil communautaire ne pouvait pas être composé de la somme des deux anciens conseils. Son effectif total et la répartition des sièges entre les différentes communes devaient être redéfinis soit sur la base d'un commun accord entre l'ensemble des 13 communes ou, à défaut, selon la composition de droit commun, prévoyant un effectif de 32 sièges.

Néanmoins, quelle que soit la nature de l'accord local qui pouvait être trouvé, la loi ne permettait aux communes de Puygaillard-de-Quercy et de Verlhac-Tescou de ne disposer que d'un unique siège chacun, en raison de leur faible poids démographique.

Afin d'arrêter cette nouvelle gouvernance, un comité de pilotage, constitué de l'ensemble des maires des 13 communes, s'est réuni en juin 2016. Les élus y ont proposé deux projets d'accord local, soumis à l'avis des conseils municipaux de chacune des 13 communes :

> Un accord local proposant un conseil communautaire ayant un effectif de 32 sièges répartis entre les communes de manière strictement proportionnelle à leur poids démographique, ainsi plus favorable que le droit commun ;

> Un accord local proposant un conseil communautaire ayant un effectif de 40 sièges et assurant un minimum de 2 sièges pour les petites communes qui ne disposaient que d'un siège selon le droit commun (à l'exception de Puygaillard-de-Quercy et Verlhac-Tescou, comme précisé ci-dessus).

En raison de la complexité des règles de majorité, aucun des deux accords locaux n'a pu être adopté. Par arrêté du 16 décembre 2016, le préfet de Tarn-et-Garonne a donc fixé la constitution du nouveau conseil communautaire selon les dispositions prévues par le droit commun.

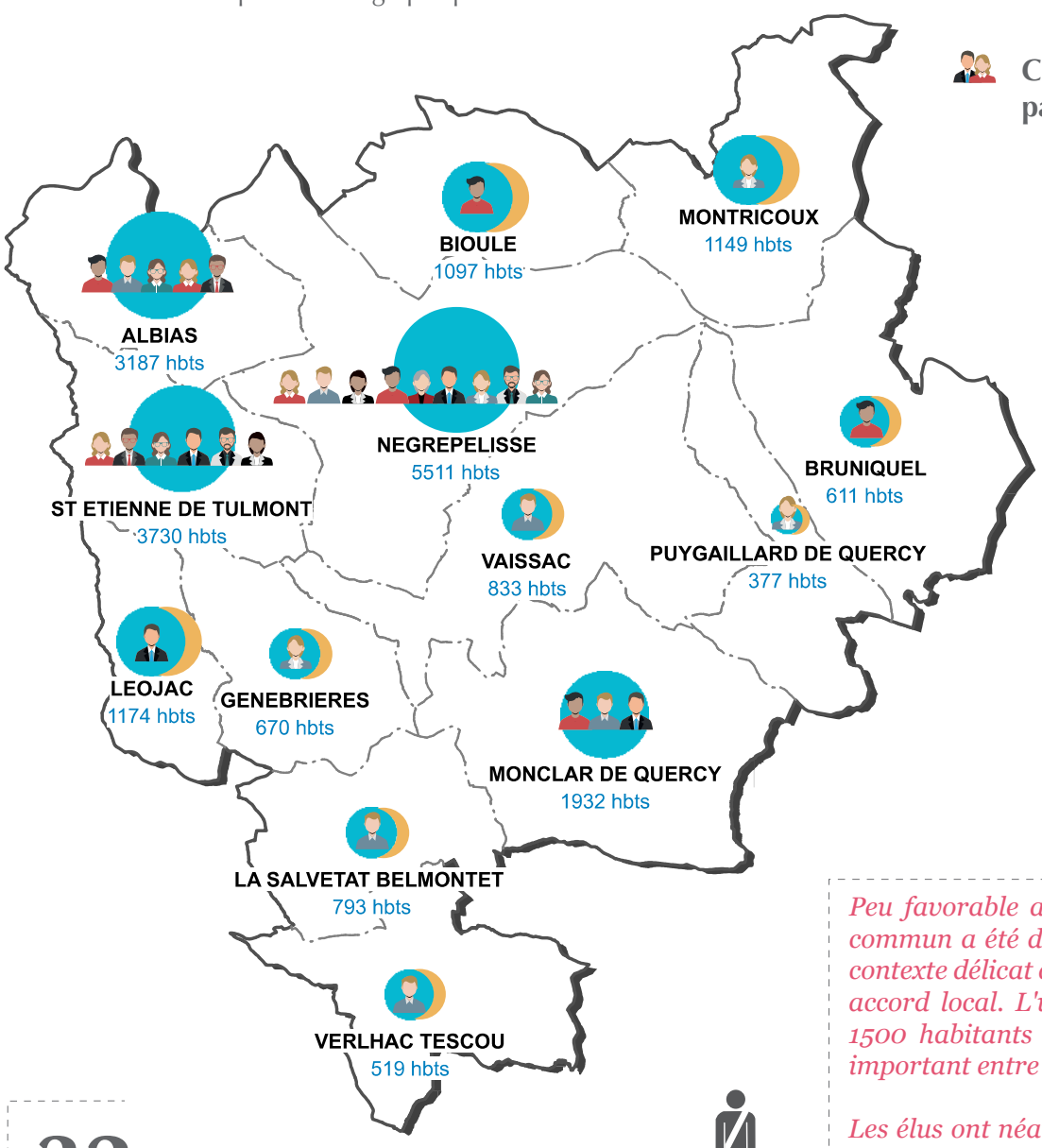

Conseillers communautaires par commune en 2017

Conseiller suppléant

Classes par nombre d'habitants

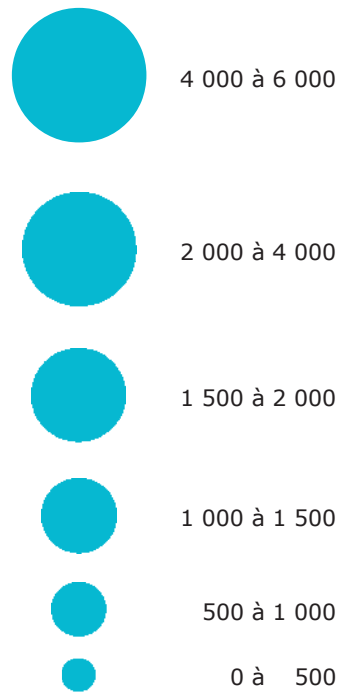

Chiffres INSEE 2017 Population 2014 - DGI cadastre 2016

32 conseillers communautaires

Le conseil se réunit à raison d'une à deux fois par trimestre pour examiner et voter les délibérations. Chaque séance du conseil est publique, un compte-rendu est disponible sur le site internet de la collectivité.

Peu favorable aux petites communes, cette organisation de droit commun a été déplorée par les élus, mais les délais restreints et le contexte délicat de la fusion n'ont pas permis de rechercher un autre accord local. L'unique siège attribué aux communes de moins de 1500 habitants a été ressenti comme un facteur de déséquilibre important entre les communes.

Les élus ont néanmoins eu à coeur de rappeler et de souligner leur attachement à l'égalité de traitement pour chacune des communes membres, quels que soient leur poids démographique et leur représentativité au sein de l'assemblée délibérante. Le dispositif du conseil suppléant permet également aux communes ne bénéficiant que d'un délégué, de bénéficier d'une garantie de continuité de leur représentativité en cas d'empêchement de leur conseiller titulaire, permettant ainsi d'être sécurisées sur la place qui leur est due.

Organisation
Des commissions thématiques

L'INSTALLATION

INSTALLER LE NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La création du nouveau conseil communautaire ne prenait effet qu'après le 1er janvier 2017, et à la date de sa première réunion d'installation. La fin de l'année 2016 a ainsi permis à l'ensemble des 13 communes de réorganiser leur représentation au sein du conseil communautaire, conformément aux dispositions de droit commun.

Pour les communes bénéficiant du même nombre de représentants au sein de la nouvelle assemblée délibérante, aucun changement de leurs conseillers communautaires ne fut nécessaire. En revanche, les communes de moins de 3000 habitants ont vu leur nombre de délégués communautaires diminuer. En conséquence, leurs conseils municipaux ont dû procéder à la réélection de leurs représentants communautaires parmi leurs délégués sortants, et conformément au nouveau nombre de siège(s) qui leur été attribué(s). Majoritairement, ce sont les maires qui ont conservé leur mandat de conseiller communautaire lorsque leur commune ne disposait que d'un siège.

Les neufs communes ne bénéficiant que d'un unique conseiller communautaire ont également élu, au sein de leur conseil municipal, un **élu suppléant** chargé de remplacer l'élu communautaire titulaire en cas d'empêchement, et ainsi de pallier toutes difficultés organisationnelles.

Le mandat des nouveaux conseillers communautaire a pris effet au 23 janvier 2017 à 9h, date de la réunion d'installation de la nouvelle assemblée délibérante. A l'ordre du jour de cette réunion d'installation était fixée la mise en place du **bureau communautaire.** Au cours de cette séance, où l'ensemble des conseillers communautaires ont pu se rencontrer pour la première fois, les élus ont établi la constitution de leur organe exécutif, par l'élection du Président, des Vice-Présidents et de ses autres membres. Les élus l'ont pensé comme un organe dynamique, garant d'une représentativité équitable pour l'ensemble des 13 communes.

Lors de sa séance du 3 février 2017, le nouveau conseil communautaire a installé ses **huit commissions,** dont chacune d'elles est chargée d'une thématique correspondant à un ou plusieurs champs de compétence de l'intercommunalité concernant directement ou indirectement l'intégralité du territoire intercommunal. Une sous-commission spécifique a été mise en place pour la voirie car cette compétence n'est exercée que sur la part du territoire intercommunal correspondant à l'ancienne Communauté de Communes du Quercy Vert. Les conseillers communautaires et les conseillers municipaux siègent ensemble au sein de ces commissions thématiques. Elles constituent ainsi un outil de dialogue et de proximité pour élaborer les politiques intercommunales en accord avec les besoins et les spécificités propres à chaque commune.

Président

Maurice CORRECHER

7 Vice-Présidents

en charge d'une commission thématique définie par le conseil communautaire

1er Vice Président : *Vincent TEULIERES, Maire de Saint-Etienne-de-Tulmont, en charge des Services à la Personne*
2e Vice Présidente : *Véronique MAGNANI, Maire d'Albias, en charge de l'Aménagement et du Développement Economique*
3e Vice Président : *Gabriel SERRA, Maire de Bioule, en charge du cycle de l'eau*
4e Vice Président : *Michel REGAMBERT, Maire de Verlhac Tescou, en charge de l'Environnement et du Cadre de Vie*
5e Vice Président : *Jean Paul ALBERT, Maire de Monclar de Quercy, en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine et de la sous-commission Voirie*
6e Vice Présidente : *Fabienne PERN SAVIGNAC, Maire de Montricoux, en charge de l'Insertion et de l'Emploi*
7e Vice Président : *Bernard PEZOUS, Maire de La Salvetat Belmontet, en charge du Développement territorial et de la Démarche Participative*

Bureau communautaire

où chacune des commissions est représentée

Membres du bureau : *le Président, les 7 Vice-Présidents et les 5 membres suivants :*
> Nadine BROUCHET, Maire de Puygaillard de Quercy
> Catherine DARRIGAN, Maire de Genebrières
> Francis DELMAS, Maire de Vaïssac
>Michel MONTET, Maire de Bruniquel
> Christian QUATRE, Conseiller communautaire de Léojac Bellegarde, Maire adjoint

8 Commissions thématiques *+ 1 sous-commission*

correspondant à un ou plusieurs champs de compétence de l'intercommunalité

FINANCES ET AFFAIRES GÉNÉRALES
Maurice CORRECHER, Président
SERVICES À LA PERSONNE
Vincent TEULIERES, 1er Vice Président
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Véronique MAGNANI, 2e Vice Présidente
CYCLE DE L'EAU
Gabriel SERRA, 3e Vice Président
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE
Michel REGAMBERT, 4e Vice Président
CULTURE, TOURISME ET PATRIMOINE et sous-commission VOIRIE
Jean Paul ALBERT, 5e Vice Président
INSERTION, EMPLOI
Fabienne PERN SAVIGNAC, 6e Vice Présidente
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE
Bernard PEZOUS, 7e Vice Président

QUELS IMPACTS ?

DES NIVEAUX DE FISCALITÉ INITIALEMENT DIFFÉRENTS

La fiscalité intercommunale est composée d'une part des impôts locaux suivants :

> La Taxe d'Habitation (TH)
> La Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)
> La Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)
> La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
> La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le prélèvement de cette fiscalité donne lieu à un produit fiscal qui constitue une des recettes principales de l'intercommunalité et qui contribue de manière non négligeable aux financements de la majorité des services communautaires.

En raison de leurs caractéristiques très différentes au premier abord, les anciennes communautés de communes présentaient des taux de fiscalité éloignés, avec des rapports du simple au double.

Cet écart s'explique très simplement par les échelles démographiques des deux anciennes communautés, impliquant de fait un nombre d'usagers plus important (14 969 habitants en Terrasses et Vallée de l'Aveyron contre 5 465 habitants en Quercy Vert), et par les différents choix de compétences (enfance jeunesse, voirie, etc.) et de leurs modes de gestion (personnel intercommunal, délégation aux associations ou à des entreprises, etc.).

LA MISE EN PLACE D'UN LISSAGE PROGRESSIF

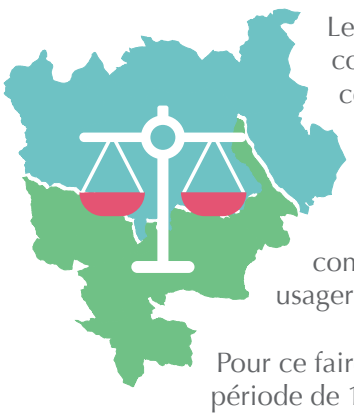

Les dispositions légales encadrant la fusion des intercommunalités imposent de procéder à une refonte complète de la fiscalité locale - l'objectif étant de déterminer de nouveaux taux de fiscalité, uniformes sur l'ensemble du nouveau territoire intercommunal. Cette uniformisation a pour objectif de maintenir le niveau de financement de tous les services intercommunaux pour répondre au mieux aux besoins des usagers, tout en assurant l'équité des contribuables.

Pour ce faire, la loi donne la possibilité de maintenir, sur une période de 12 ans maximum, des taux de fiscalité distincts sur les deux anciens périmètres afin de les lisser progressivement pour aboutir à leur uniformisation. Cette uniformisation de base permet d'aboutir à la constitution d'un produit fiscal correspondant uniquement à la somme des produits fiscaux des anciennes communautés.

Au regard des écarts entre les taux de fiscalité des anciennes communautés, et conformément aux recommandations des services fiscaux, le conseil communautaire a opté pour un lissage sur 6 ans. Ainsi, les taux de fiscalité évolueront chaque année, dès 2017, pour aboutir en 2023 à des taux uniformisés.

Le lissage de la fiscalité à l'échelle du nouveau territoire accompagne progressivement l'harmonisation des compétences initialement exercées par les anciennes communautés de communes fusionnées. Le nouveau produit fiscal intercommunal attendu dès 2017 permettra ainsi de répondre, dans les mêmes conditions, à l'ensemble des attentes et des besoins des administrés de la nouvelle Communauté de communes Quercy Vert - Aveyron.

Les services de proximité proposés par la Communauté de Communes sont financés dans leur grande majorité par la solidarité des habitants du territoire, au travers des impôts locaux, dont une fraction revient à l'intercommunalité.

Des différences de fiscalité

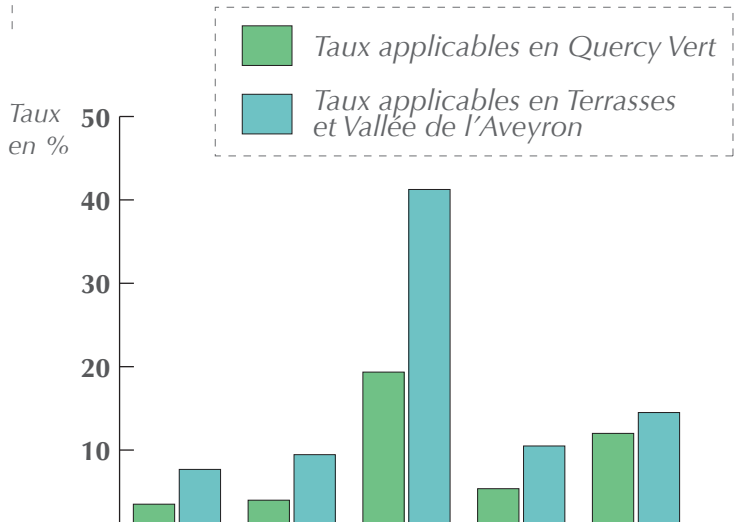

Evolution des taux de fiscalité sur 6 années fiscales dues à la fusion

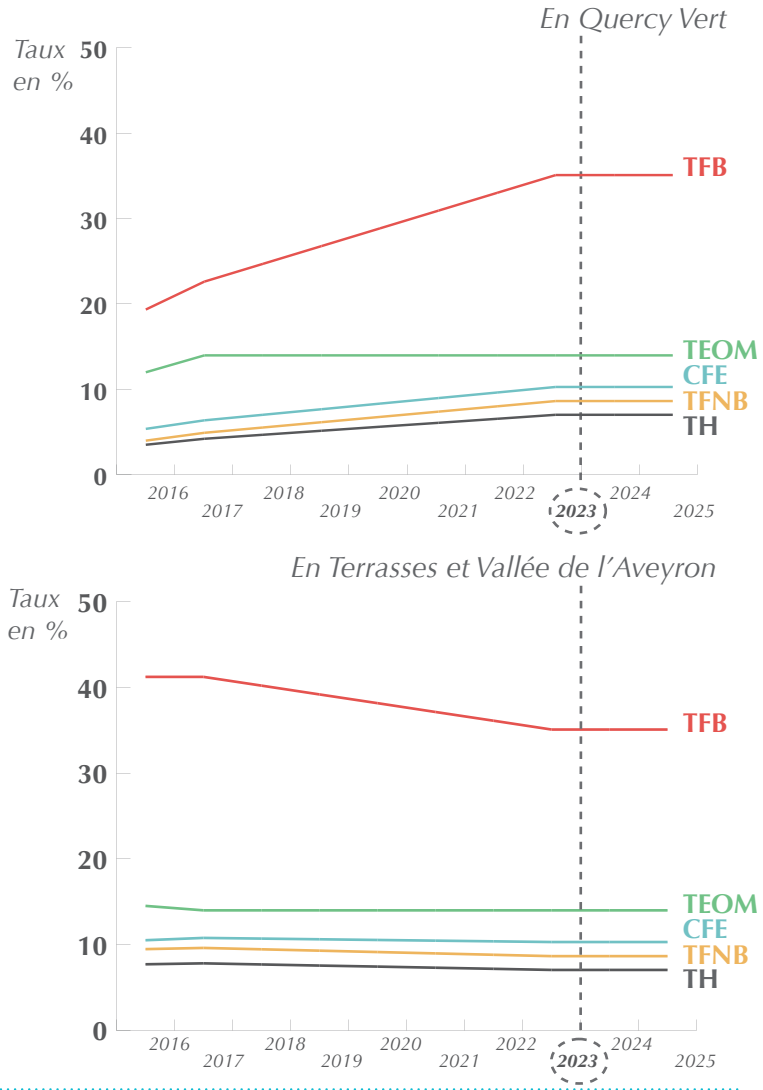

Les finances communautaires
Le budget

QUELS COÛTS ?

LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Le budget de la nouvelle Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron a été voté en séance du conseil communautaire du 12 avril 2017 pour un montant de **12 619 076 €.**

> **86% en fonctionnement soit 10 852 145 € ;**
> **14% en investisssement soit 1 766 931 €.**

Ce budget, dit général, est porteur de nombreux services communautaires comme les centres de loisirs, les crèches, le réseau de lecture publique (médiathèques, bibliothèques), l'Atelier ou encore la collecte des ordures ménagères et l'entretien des cours d'eau, des milieux naturels sensibles et des sentiers de randonnées.

Il supporte ainsi les frais de fonctionnement quotidiens et les charges de personnel de ces services, qui permettent d'intervenir aux plus près des usagers, et répondre ainsi à leurs besoins réels.

Trois budgets dits annexes, spécifiques à certains services de la communauté, viennent s'y rattacher :

> le budget annexe pour le service Eau Potable (SAEP) à hauteur de 1 856 703 € en exploitation ;

> le budget annexe pour le service Assainissement (ASN) à hauteur de 1 515 507 € d'exploitation ;

> le budget annexe pour le Service d'Aide au Maintien à Domicile (SAMAD) à hauteur de 1 414 215 € de fonctionnement.

Répartition du budget général par compétence

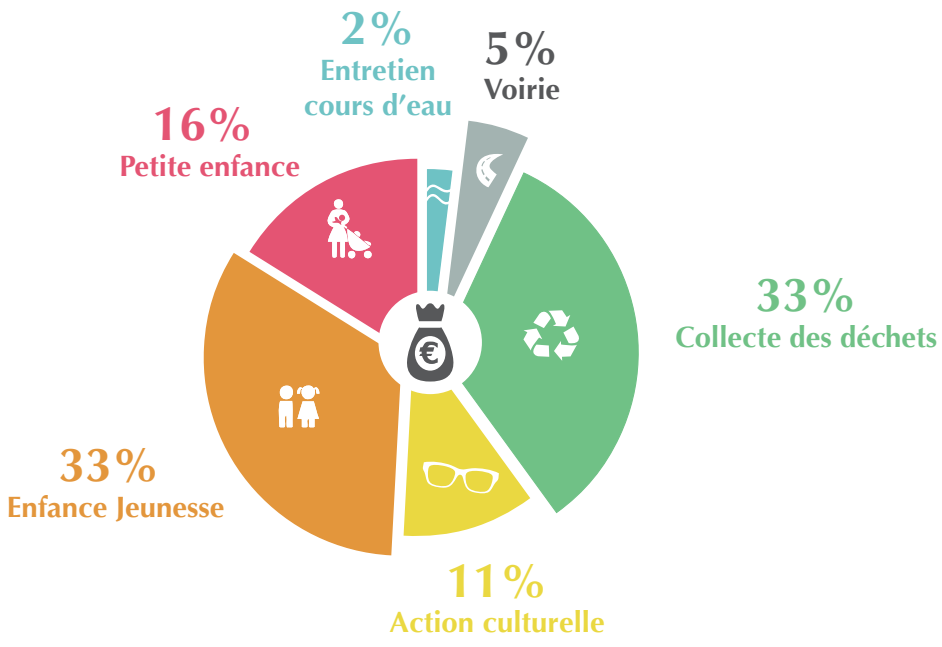

Les dépenses sont affectées au financement de nombreux services publics qui font partie du quotidien des habitants : crèches, collecte des ordures ménagères, maintien à domicile, école de musique, activités périscolaires et centre de loisirs...

17 405 501 €

il s'agit du montant global du budget de la nouvelle Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron

Répartition du budget général et des 3 budgets annexes

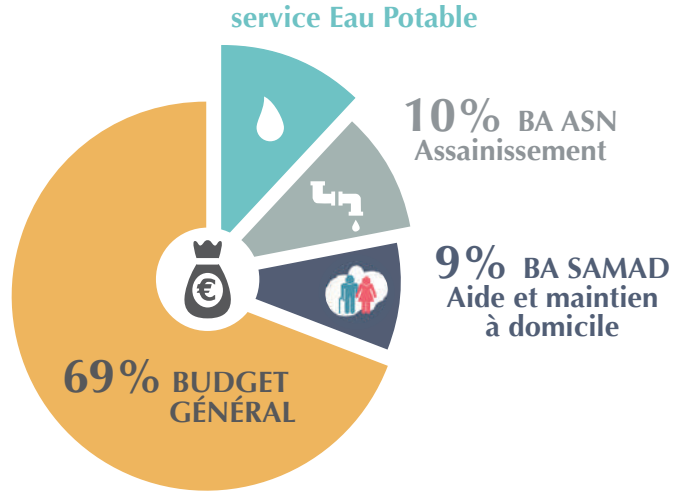

Un budget "transitoire"

L'élaboration du budget de la Communauté de communes Quercy Vert - Aveyron impliquait de reprendre les engagements des deux anciennes communautés de communes (maintien des niveaux de services préexistants) et de prévoir les conséquences de la fusion (harmonisation) et de la réforme territoriale (nouvelles compétences). Lors de son élaboration, les élus se sont accordés pour maintenir, à titre transitoire, certaines politiques de gestion initialement mises en place dans les anciennes structures (notamment concernant les subventions aux associations par exemple). Cette approche permet aux élus de préparer la future politique intercommunale, porteuse de projets communs.

RECOURS À L'EMPRUNT

FAIRE FACE À LA BAISSE DES DOTATIONS

En complément de la fiscalité, le budget de la Communauté de communes Quercy Vert - Aveyron est également abondé des dotations de l'Etat à hauteur de **579 532 € pour 2017.** Elles constituent le 3e poste principal des recettes perçues par l'intercommunalité, derrière la fiscalité et les subventions diverses.

DIMINUTION
des dotations de l'Etat

Néanmoins, malgré l'importance de cette ressource financière, la Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron n'a pas été épargnée par la réforme nationale de baisse des dotations de l'Etat. **Elle a ainsi supporté en 2017 une baisse annuelle de 61 728 €, soit environ 10% en moins par rapport à 2016.**

Ce dispositif de baisse des dotations, bien qu'annoncé comme suspendu pour l'année 2018, impose à la Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron d'anticiper toute autre baisse en mobilisant toutes les ressources pertinentes pour en nuancer l'impact sur la qualité des services proposés.

Ainsi, la Communauté de Communes a ponctuellement recours à l'emprunt. Il constitue un outil efficace pour financer les projets structurants de l'intercommunalité, facteurs de développement et de bien vivre pour le territoire. Totalement sécurisé et maîtrisé, l'emprunt de la Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron s'élève aujourd'hui à **2 133 609 €, soit 99€ par habitant.**

Emprunt : remboursement annuel 2017

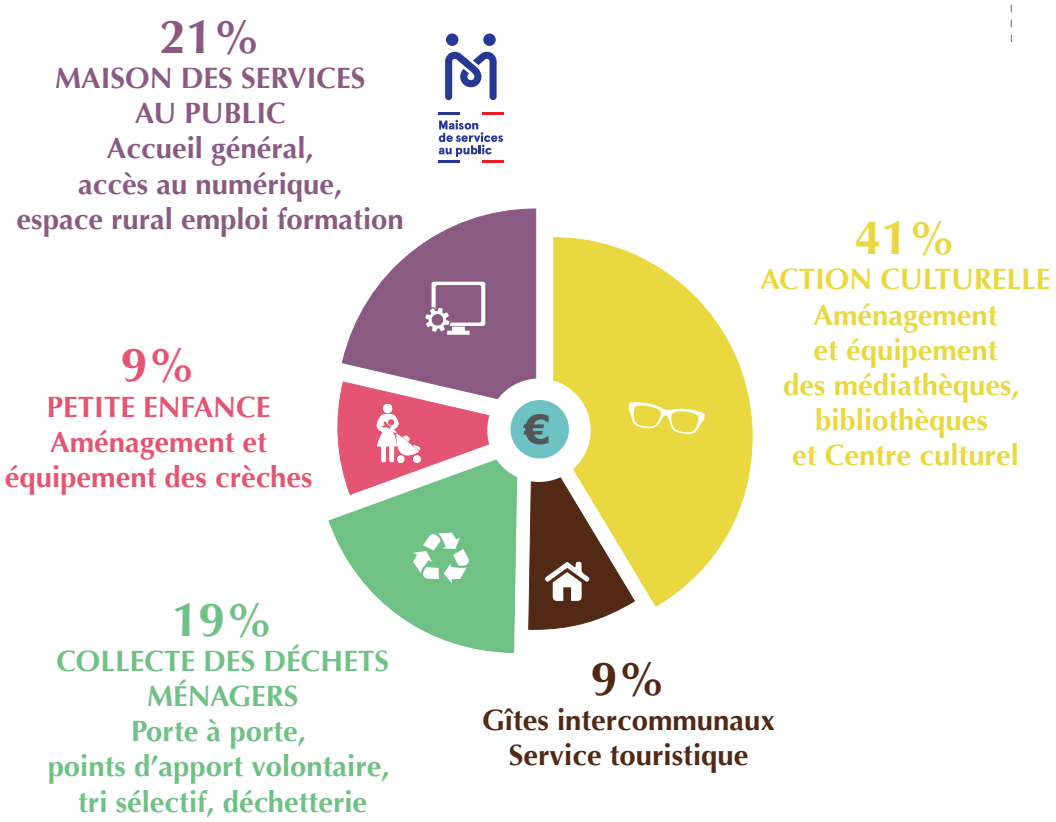

282 994 € en 2017

il s'agit du montant du remboursement annuel de la dette.

Le niveau d'endettement (23%) de la Communauté de Communes se trouve nettement en dessous du niveau national moyen pour les communautés de communes (59%). Le recours à l'emprunt a ainsi permis à l'intercommunalité de financer des projets d'envergure, facteur de développement pour notre territoire.

Un budget maîtrisé

Le budget de la Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron n'a pas fait exception aux conséquences de la baisse des dotations, initiée par l'Etat en 2016.

Dans ce contexte budgétaire délicat, la Communauté de Communes a su maîtriser ses coûts notamment par la révision de la tarification de ses services de proximité, plus adaptés au service rendu et garant d'équité et d'accessibilité pour tous les usagers.

PROJETS POUR L'AVENIR

CYCLE DE L'EAU

Oeuvrer pour la qualité de l'eau

Par ses compétences en matière d'entretien des cours d'eau ou encore d'eau potable, la Communauté s'attache à préserver la ressource en eau dans son ensemble. Elle réalisé ainsi un investissement à hauteur de

3 380 000 € *pour le développement d'une* ***nouvelle unité de production et traitement d'eau potable à Nègrepelisse,*** *qui permettra de faire face à l'accroissement démographique du territoire.*

Continuer d'agir pour la protection de l'environnement

Toujours soucieuse de répondre aux évolutions de son territoire et à la protection du cadre de vie de ses habitants, la Communauté de Communes investit en 2017 pour la réhabilitation de la ***station d'épuration de Bioule.***

Les **300 000 €** *ainsi investis permettront d'améliorer sa capacité de traitement et répondre ainsi aux besoins du territoire.*

SERVICES À LA PERSONNE

Développer des services de proximité (MSAP)

Soucieuse de garantir à ses usagers des services de proximité au sein d'un territoire désormais beaucoup plus étendu, la Communauté de Communes va étudier la possibilité d'étendre son dispositif de ***Maison de Services au Public****, déjà implanté à Nègrepelisse, sur l'ancien périmètre Quercy Vert. A cet effet, elle investit en 2017 dans une étude de faisabilité pour un montant de* **20 000€.**

Maison de services au public

Développer le territoire par l'aménagement numérique

*En adhérant au Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique, la Communauté de Communes investit pour la montée en haut débit et l'****installation de la fibre sur l'ensemble du territoire*** *pour un coût objectif initialement estimé à* **5 000 000 €.**

AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Préparer l'accueil des gens du voyage

La Communauté de Commune se conforme à son obligation légale en provisionnant **20 000 €** *pour la réalisation d'une* ***étude sur le lieu d'implantation au sein de la commune de Nègrepelisse*** *et les aménagements à réaliser pour la mise en place d'une aire d'accueil des gens du voyage.*

Continuer de contribuer à l'amélioration de l'habitat (OPAH)

*En collaboration avec le PETR Pays Midi Quercy, la Communauté continue en 2017 d'****accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur habitat*** *pour l'amélioration de leur impact énergétique.*

C'est ainsi **34 000 €** *qui ont été provisionnés pour assurer la continuité de ce dispositif.*

Compétences de la nouvelle intercommunalité

Un transfert de compétences en plusieurs étapes

LE TRAVAIL PRÉPARATOIRE

Préparation de la fusion : des groupes de travail thématiques

La fusion des deux anciennes Communautés de Communes nécessite de mener des travaux préparatoires. Un travail de rapprochement des deux territoires a été initié dès juin 2016 avec l'organisation d'«ateliers fusion» thématiques, composés d'élus. Chaque groupe de travail examine l'état des lieux des deux anciennes Communautés de Communes et étudie des pistes d'organisation et d'harmonisation pour la mise en place de la nouvelle entité intercommunale.
Enfin, la fusion nécessite un travail approfondi sur le plan opérationnel (exercice des compétences, gestion du personnel, moyens matériels...). Ces «ateliers fusion» permettent d'examiner les moyens pour assurer de façon optimale les transferts de compétences, dans le respect de l'autonomie communale, de la solidarité territoriale et de la spécificité de chacun des territoires.
A titre d'exemple : création d'un Office de tourisme intercommunal avec deux sites Monclar-de-Quercy et Bruniquel.

De nouveaux défis

La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux Communautés de Communes de nouvelles compétences obligatoires, dont l'exercice entraît en vigueur au 1er janvier 2017. C'est notamment le cas des compétences en maitère de "Promotion du Tourisme", de "Développement économique" et d'"Aires d'accueil des gens du voyage". Aussi, même en l'absence de toute fusion, les anciennes communautés de communes auraient du procéder, chacune de leur côté, à ces nouveaux transferts de compétences.
La réforme territoriale impose également à la nouvelle communauté de communes d'anticiper de nouveaux transferts de compétences obligatoires :
> la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) au 1er janvier 2019 ;
> l'eau potable et l'assainissement (collectif et non collectif) au 1er janvier 2020.
L'apport de ces nouvelles compétences, conjugué au contexte de la fusion, impose donc une réelle réflexion sur les compétences intercommunales et sur leur mise en oeuvre pour demain.

Les compétences de la Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron

CULTURE, TOURISME ET PATRIMOINE
Office de Tourisme
Lecture publique
Ecole de musique
Sentiers de randonnée

INSERTION, EMPLOI
Espace Rural Emploi Formation
Plan Local d'Insertion Emploi
Clause sociale
Handicap

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Urbanisme
Habitat et logement
Aire d'accueil des gens du voyage
Couverture numérique
Zones d'activité économique

SERVICES À LA PERSONNE
Petite enfance (crèche, RAM)
Enfance Jeunesse (ALAE, ALSH)
Aide à domicile
portage de repas
Maison des services au public (MSAP)

FINANCES ET AFFAIRES GÉNÉRALES
Budget, fiscalité
Subventions
Mutualisation

VOIRIE
Uniquement sur le territoire de l'ancienne CC Quercy Vert

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE
Contrats territoriaux
PETR Midi-Quercy
Conseil de développement
Observatoire territorial

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE
Collecte des ordures ménagères
Tri sélectif
Plan climat air énergie
Mobilité

CYCLE DE L'EAU
Assainissement
Eau potable
Entretien des cours d'eau
Gestion des milieux aquatiques
Prévention des inondations

Compétences de la nouvelle intercommunalité
Une harmonisation en cours

P É R I O D E T R A N S I T O I R E

UN TRAVAIL D'HARMONISATION

D'ores et déjà, les commissions thématiques du conseil communautaire se sont penchées sur l'étude du devenir des compétences dont l'exercice est territorialisé. De nombreux facteurs sont à prendre en compte car une généralisation comme une restitution entraînera des conséquences financières et matérielles non négligeables pour la communauté et ses communes membres. En sus de cette problématique, un travail d'harmonisation des compétences exercées en commun doit être réalisé.

Il consiste à **lisser les différences de pratique** dans l'exercice de la compétence pour mettre en oeuvre un service communautaire propre à la Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron, qui ne constituerait pas une simple addition des anciennes pratiques intercommunales. Cette harmonisation est d'autant plus essentielle qu'elle participe à la construction de la nouvelle identité intercommunale, mais qu'elle garantit également l'égalité de l'ensemble des usagers des services communautaires.

A noter :
> une offre importante et diversifiée dans les domaines de la culture et de l'enfance-jeunesse sur l'ancien périmètre des Terrasses et Vallée de l'Aveyron ;
> la compétence voirie exercée uniquement sur l'ancien périmètre Quercy Vert.

Un exercice territorialisé durant la période de transition

La nouvelle Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron exerce l'ensemble des compétences dont étaient préalablement dôtées les anciennes intercommunalités. Néanmoins, lorsque ces compétences ne sont ni obligatoires ni communes aux deux anciennes communautés, elles font l'objet d'un exercice territorialisé. Cela signifie que les compétences non obligatoires qui étaient exercées par l'ancienne Communauté de Communes Quercy Vert, mais qui ne l'étaient pas par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron, ne sont exercées par la nouvelle Communauté de Communes que sur la part de son territoire correspondant à l'ancien périmètre du Quercy Vert. C'est notamment le cas pour la compétence en matière de Voirie.

En conséquence, la distinction entre les deux périmètres "Quercy Vert" et "Terrasses et Vallée de l'Aveyron" demeure durant une période de transition déterminée par la loi. L'exercice territorialisé n'a pas vocation à perdurer. Ainsi, le conseil communautaire est chargé de décider si, à l'issue d'une période de un an (au 1er janvier 2018) pour les compétences optionnelles non communes et de deux ans (au 1er janvier 2019) pour les compétences facultatives non communes, les compétences dont l'exercice est territorialisé seront exercées sur la globalité du territoire intercommunal ou seront restituées aux communes.

Des harmonisations déjà effectives ...

... en matière de Petite Enfance

Les services communautaires de la Petite Enfance ont œuvré, tout le long de l'année, pour offrir aux administrés, dès la rentrée 2017, des services actifs en réseau sur l'ensemble du nouveau territoire intercommunal : structures multi-accueil, relais d'assistantes maternelles… La Communauté de Communes a ainsi étendu les ateliers de son Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sur le périmètre ex-Quercy Vert avec l'ouverture d'un atelier à Monclar-de-Quercy. **Ouvert quatre matinées par semaine** (hors vacances scolaires), **le LAEP vous accueille à :**
> Albias le vendredi (9h-12h) à la médiathèque ;
> Nègrepelisse le samedi (9h-12h) au Jardin d'éveil ;
> Monclar de Quercy le mercredi (9h-11h30) à la Maison de l'enfance ;
> Montricoux le mardi (9h-11h30) à la Maison des Remparts.
Il s'agit d'un lieu de rencontres, d'écoute et de paroles, où les parents (et futurs parents) peuvent dialoguer entre eux, mais aussi avec des professionnels de la Petite Enfance, sur les pratiques éducatives, le bien-être et le développement de l'enfant. Le service est gratuit, sans inscription et anonyme.
Renseignements : 06 33 05 48 19 ou 06 25 88 35 66.

... en matière de Tourisme

L'année 2017 a permis la mise en place du **nouvel Office de Tourisme Intercommunal du Quercy Vert - Aveyron**, issu de la fusion de l'ancien office de tourisme intercommunal des Terrasses et Vallée de l'Aveyron situé à Bruniquel et de l'ancien office de tourisme communal de Monclar-de-Quercy. Le nouvel office de tourisme œuvre pour la valorisation du territoire intercommunal pour en développer l'attractivité et les attraits touristiques, générant des effets favorables pour les hébergeurs locaux. Il s'organise autour de son conseil d'exploitation, instance de dialogue rapprochée entre élus et socio-professionnels, pour développer une politique touristique dynamique, inscrite dans un partenariat efficace avec le réseau des offices de tourisme du PETR Midi-Quercy. Pour assurer un lien de proximité et valoriser l'ensemble de son territoire, l'office de tourisme intercommunal s'organise autour de deux sites identifiés, à Bruniquel et à Monclar-de-Quercy.

... en matière de Service d'Assainissement Non Collectif

Chacune des deux anciennes communautés de communes fusionnées disposait préalablement de leur propre service d'assainissement non collectif. L'année 2017 a permis d'aboutir progressivement à une **harmonisation sur l'organisation du service (règlement de service, procédures d'intervention, formalisation et suivi des dossiers d'intervention…) et sa tarification (tarifs, modalités de facturation…).** Les dossiers de demandes de subvention ont été poursuivis en 2017 sur les deux anciens périmètres, avec une attention toute particulière, au sein de l'ex-Quercy Vert, sur la périphérie du lac du Tordre. Ce travail d'harmonisation tend à être affiné prochainement notamment par le développement d'une base de données applicables à l'ensemble du nouveau territoire intercommunal et la mobilisation de moyens humains à même de répondre aux exigences de périodicité des contrôles.

Mise en route de la nouvelle station d'épuration de Vaïssac

Après 7 mois de travaux, la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Vaïssac est effective depuis le 24 mai. A l'origine du projet : répondre aux dysfonctionnements de l'ancienne installation transférée à l'intercommunalité, mettre en cohérence cet équipement avec le projet de développement de la commune et enfin réduire,l'impact des rejets sur le ruisseau du Longues Aygues figurant en objectif prioritaire de la directive cadre sur l'eau.

Le projet a tenu compte des dernières évolutions réglementaires. La nouvelle installation de 180 équivalent habitant a ainsi été implantée hors zone inondable et à plus de 100 m de toute habitation. Deux nouvelles antennes de réseau gravitaire ont été créées pour le raccordement du réseau existant à la nouvelle station, tout en desservant une trentaine d'habitations. Les eaux usées collectées seront désormais traitées par deux étages de filtres plantés de roseaux.

Le coût global de l'opération s'élève à 429 500 €HT, financé par la Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron, maître d'ouvrage, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne à plus de 55 % dans le cadre de son appel à projet Réduction des pollutions domestiques.

L'exploitation du site est assurée en régie directe par les services techniques de la Communauté de Communes, qui ont déjà la charge de 7 stations d'épuration sur le territoire.

Un nouveau livret d'accueil pour le service d'aide et de maintien à domicile

Le SAMAD s'engage depuis sa création à proposer à ses bénéficiaires des prestations les plus adaptées possibles à leurs besoins (entretien, aide aux repas, aux courses...). Bénéficiant d'une autorisation délivrée par le Conseil départemental, le SAMAD est soumis à un cahier des charges national destiné à garantir le respect des droits des personnes et visant une démarche d'amélioration continue du service rendu. Dans ce cadre, le SAMAD vient de rééditer son livret d'accueil. Vous y trouverez une présentation du fonctionnement du service (planning, contrats, missions de l'aide à domicile...), la nature des services proposés. Document consultable sur notre site internet à la rubrique Solidarités ou fourni sur demande.

Un nouveau dispositif d'aide à la scolarité pour les collègiens

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ou « CLAS » consiste à offrir aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour réussir à l'école. Ce sont les enseignants qui pourront, en accord avec leurs parents, orienter les collégiens rencontrant certaines difficultés à bénéficier de ce dispositif. Le CLAS est composé d'ateliers thématiques :
> un volet d'aide aux devoirs, de soutien méthodologique,
> un volet ouverture culturelle, d'apprentissage de la citoyenneté,
> un volet soutien à la parentalité.
Cette action, menée en partenariat avec le Collège Fragonard, a débuté en octobre avec une quinzaine d'élèves pour une première année d'expérimentation. Contact : o.fournales@quercyvertaveryon.fr

Sensibilisation à l'environnement

Les animations proposées par le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) Midi-Quercy vont être étendues sur l'ensemble du territoire intercommunal. Des actions sont programmées dans toutes les écoles du territoire.

INFOS PRATIQUES

Les services de la Communauté de Communes vous accueillent dans la Maison de l'intercommunalité et des services publics :

Accueil information documentation
Ateliers - Accès internet
Aide et maintien à domicile
Portage de repas
Accompagnement à l'emploi et à la formation
Environnement : eau, assainissement, cours d'eau, sentiers de randonnée, maîtrise des énergies
Familles : petite enfance - enfance jeunesse

LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITÉ ET DES SERVICES PUBLICS
370, avenue du 8 mai 1945 - BP 800 35
82 800 NÈGREPELISSE
Tél : 05 63 30 90 90
Mail : contact@quercyvertaveyron.fr

Maison de services au public

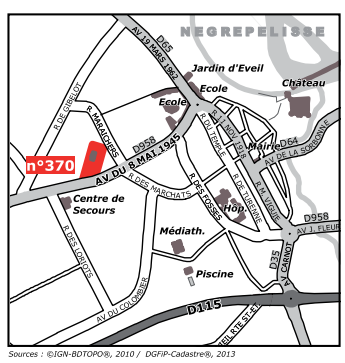

Sources : ©IGN-BDTOPO®, 2010 / DGFiP-Cadastre®, 2013

Ouverture au public
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

Tirage à 10 000 exemplaires - ISSN 1769-0692
Directeur de la publication : Maurice Correcher
Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Nina Alric, Sandrine Chaize, Véronique Verdié, Céline Diogo, Thomas Bel, Ingrid Leroux
Crédits photos : Communauté de Communes Quercy Vert - Aveyron, agence d'architecture Axel Letellier (Jacques Sierpinski)
Création graphique : Sandrine Chaize
Impression : Imprimerie Techniprint

www.quercyvertaveyron.fr

Si malgré toute l'attention portée à la distribution, vous ne recevez pas votre journal intercommunal, n'hésitez pas à nous contacter au 05 63 30 90 90.